



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

+  
**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté**

Le Service Régional de l'Alimentation

Dijon, le 17 mai 2024

### Compte-rendu de la section végétale du CROPSAV du 17 avril 2024

**Etaient présents :**

Organisation / structure	Représentée par
Confédération paysanne BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	Gaujard Jérôme
Chambre régionale d'agriculture de BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	Maire du-Poset Laurence
Chambre régionale d'agriculture de BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	Chabanne Chaouche Amarane
FREDON BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	Prost Patrice
FREDON BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	Paput Marie-Charlotte
Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne	Hubert Charlotte
Chambre d'agriculture de Côte d'Or	Hanesse Sophie
Chambre d'agriculture de Haute-Saône	Courbet Emeric
Chambre d'agriculture de Côte d'Or	Lavier Vincent
Direction départementale des territoires du Jura	Saussi El Alaoui Medhi
DRAAF BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	Fotre-Muller Marie-Jeanne
DRAAF BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ - SRAI	Jacquet Sophie
DRAAF BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ - SRAI	Tournay Olivier
DRAAF BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ - SRAI	Boyer Jérôme
DRAAF BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ - SRAI	Crozier Dominique
Conseil départemental de l'Yonne	Deschamps Christian
Chambre agriculture de Côte d'Or	Depuydt François
Coopérative Bourgogne du sud	Chatelet Mathieu
Institut français de la vigne	Bernard François Michel
Chambre agriculture de Saône-et-Loire	Alban Benjamin
ASTREDHOR	Couraudon Johanna
SEMAE Est	Fauchard Sébastien

Chambre d'agriculture de la Nièvre	Bracq Bénédicte
FREDON BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ	Couval Geoffroy
Société de viticulture du Jura	Delhorme Gaël
Conseil départemental de la Nièvre	Guyot Thierry

**Etaient excusés :**

Organisation / structure	Représentée par
ARVALIS - Institut du végétal	Bounhoure Léa
Institut AGRO Dijon	Guillemin Jean-Philippe
Chambre agriculture du Jura	Chopard Patrick
Coopérative Interval	Koel Philippe
Coopérative Interval	Roblin Yoann
Préfecture de l'Yonne	Jan Pascal
Conseil départemental de Haute-Saône	Krattinger Yves
Fédération régionale des syndicats des exploitants agricoles	Morel Eric
Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne – Franche-Comté	Glattard Estelle
Agence régionale de santé	Coiplet Jean-Jacques

Marie-Jeanne Fotre-Muller ouvre la réunion, présente l'ordre du jour. Elle précise qu'après l'intégration du Comité Régional d'Epidémiologie et de Santé Publique, l'arrêté de composition doit être modifié. Elle précise que le CROPSAV est un comité officiel sous présidence du préfet et est une instance consultative.

### **1- Présentation de la situation sanitaire du vignoble de Bourgogne – Franche-Comté**

Marie Charlotte Paput, directrice de la FREDON, présente la situation sanitaire vis-à-vis de la Flavescence dorée de la vigne :

- Le département de la Nièvre est assaini, le foyer de Saint Andelain est considéré comme éradiqué ;
- Département de l'Yonne : extension du foyer de Marigny découvert en 2022. Il reste localisé sur le même coteau ;
- Département de la Côte d'Or :
  - Le foyer de Premeaux – Prissey est en régression grâce à la bonne application des mesures de lutte par tous les viticulteurs.
  - Autres foyers : pas d'extension/ les contaminations restent très limitées ;
- Département de la Saône-et-Loire :
  - Foyers du Beaujolais : la situation reste très préoccupante avec beaucoup de détection de ceps contaminés;
  - Foyers historiques au nord de Mâcon : peu de ceps contaminés, mais la forte présence du bois noir sur le cépage chardonnay peut cacher des foyers, il faut rester très vigilant ;
  - Découverte de 3 nouvelles communes contaminées (Bissy sous Uxelles, Hurigny et Bussièrès)
  - On observe une progression dans l'axe sud – nord.
- Département du Jura :

- Le foyer d'Arbois et des communes environnantes ne régresse pas, il faut remobiliser les vignerons pour appliquer les mesures de lutte avec plus de rigueur ;
- Une nouvelle commune contaminée : Grozon
- Département de la Haute-Saône :
  - Un cep contaminé découvert sur la commune de Charcenne.
  - Pas de cep contaminé détecté sur la commune de Gy (contaminée en 2022).

Charlotte Hubert, directrice technique de la CAVB, précise que les domaines viticoles sont fortement mobilisés dans la lutte contre la maladie depuis 2013.

## **2- Présentation du projet d'arrêté de lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son vecteur pour l'année 2024.**

Dominique Crozier, chef de service adjoint du SRAI, présente le projet d'arrêté :

L'arrêté définit :

- Les zones délimitées qui sont définies par une analyse de risque réalisée par le SRAI sont très étendues, ce qui permet de rendre obligatoire la surveillance exhaustive des vignes.
- La surveillance des vignes organisée par la CAVB et la SVJ et encadrée par la FREDON
- Les zones et les nombres de traitements obligatoires à appliquer. Le recours aux traitements insecticides est le plus limité possible. Le raisonnement s'appuie :
  - Sur des rayons de 500 m autour des parcelles contaminées en tenant compte de la rupture dans la continuité des vignes.
  - Sur l'année de la dernière détection de ceps contaminés dans la zone considérée.
  - L'importance des contaminations.
- L'obligation d'arracher :
  - Les ceps exprimant des symptômes de jaunisse à phytoplasme marqués lors des opérations de prospection dans les zones délimitées.
  - Les parcelles ayant plus de 20% des ceps exprimant des symptômes à jaunisses à phytoplasme en cumulé sur 3 années.

Gaujard Jérôme, porte-parole de la confédération paysanne regrette que le traitement à l'eau chaude des plants de vigne avant plantation ne soit pas rendu obligatoire par l'arrêté ministériel. Il exprime le souhait de son syndicat que la lutte insecticide ne devienne pas permanente et que l'on prenne en compte l'évolution des populations de cicadelle de la flavescence dorée. Il demande que la communication auprès du grand public soit renforcée pour les traitements insecticides.

Marie-Jeanne Fortre-Muller, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt rappelle qu'un courrier d'information est envoyé, chaque année, dans toutes les mairies prévenir des dates d'application des traitements insecticides.

Dominique Crozier rappelle que le rectorat a également envoyé un courrier aux directeurs des écoles des villages concernés.

Charlotte Huber précise que la CAVB communique elle aussi et qu'elle organise dans les villages viticoles des réunions d'échanges avec les habitants et les viticulteurs. Elle annonce que la CAVB a demandé à la FREDON de s'organiser pour réaliser 5 000 prélèvements cette année contre 3 800 en

2023. Puis elle rappelle que le traumatisme dû à l'arrachage de 11 ha de vigne est toujours présent. Les vignerons concernés souhaitent pour cette année maintenir la protection insecticide obligatoire.

Dominique Crozier précise que la DRAAF financera 800 analyses de plus qu'en 2023.

Jérôme Gaujard demande les résultats de l'expérimentation de la lutte sans traitement insecticide.

Dominique Crozier précise qu'il est trop tôt pour tirer des conclusions sur l'expérimentation et qu'il faille attendre encore un ou deux années avant de pouvoir tirer des éléments. Pour rappel les symptômes de la flavescence dorée peuvent apparaître que 1 ou 2 ans après les contaminations.

Benjamin Alban précise que les chambres d'agriculture dans la gestion de la flavescence dorée jouent un rôle très important dans la territorialisation de la lutte pour sa bonne appropriation par les viticulteurs et sont des partenaires aux côtés des services de l'Etat et des organisations professionnelles viticoles.

Jérôme Gaujard questionne sur la réalisation effective des traitements à l'eau chaude des plants de vigne avant plantation.

Dominique Crozier rappelle que ce sont les agents de FrancAgriMer qui contrôlent les stations de traitements à l'eau chaude et les traitements.

### **3 – Bilan technique des éditions du BSV 2023**

Amrane Chabane Chaouche, animateur inter filières des éditions du BSV et les animateurs filières présentent les bilans des différentes éditions du BSV.

Emeric Courbet animateur de l'édition grandes cultures présente le bilan 2023 :

- Présentation de l'organisation des sous filières et des référents communaux
- Présentation du réseau des parcelles observées 264 parcelles en 2023 contre 330 en 2022. 34 structures partenaires participent aux observations.
- Les principales données chiffrées :
  - 35 BSV
  - 33 Organismes partenaires
  - 81 techniciens
  - Cultures
  - 364 parcelles (1/3 FC – 2/3 Bourg)
  - 3866 Relevés
  - 25 Analyses céréales

Amrane Chabane Chaouche présente le bilan de l'édition vigne du BSV

- Présentation de l'organisation de la filière : 28 structures partenaires, 70 observateurs
- Les principales données du réseau des observateurs :
  - 301 parcelles de référence
  - Dont 80 en AB (27%)
  - 30 TNT
  - 65 Sites de Piégeages Vers de Grappes
  - 3269 Observations (soit presque 300 / BSV)
  - Les bulletins : 13 avec le bilan de fin de campagne

Amrane Chabane Chaouche présente le bilan de l'édition cultures légumières

- Les principales données chiffrées :
  - 9 BSV légumes : du 10/05 au 30/08
  - 1 BSV Bilan le 14/11/2023
  - 5 cultures :
    - Plein champ : pomme de terre et oignon
    - Sous-abri : tomate, aubergine et concombre
  - 23 couples BO/Cultures + auxiliaires
  - 64 parcelles (11 à 15 par culture)
  - 5 structures observatrices, 9 observateurs
- Les bilans sanitaires :
  - Pomme de terre : bon
  - Oignon : globalement bon
  - Tomate : assez bon

Jérôme Gaujard, porte-parole de la Confédération paysanne demande quel est l'intérêt d'un BSV pour des cultures sous abri qui ne sont pas soumises *a priori* aux aléas climatiques.

Jérôme Boyer répond que le développement des ravageurs et des maladies des cultures sous abri est lié aux conditions sous serre (températures, hygrométrie). Par exemple, les conditions sous serres sont très favorables aux Oïdiums et aux acariens.

Amrane Chabane Chaouche présente le bilan de l'édition cassis :

- Animation : Rebecca Perraud (CA21)
- Rédaction et analyse de risque : Rebecca Perraud (CA21) et Nicolas Marchal (Fredon BFC) ;
- 28 parcelles suivies, localisées dans 20 communes différentes ;
- Au total 224 observations réalisées ;
- Pression très forte des chenilles ;
- Globalement, une récolte satisfaisante ;
- La floraison a été étalée an raison de l'alternance de périodes froides et chaudes.

Johanna Couraudon animatrice du BSV horticulture présente le bilan :

- Les données chiffrées :
  - 18 bulletins
  - 37 observateurs
  - 112 parcelles
- Le bilan sanitaire :
  - Ravageurs en augmentation : les pucerons, les punaises phytophages et les Sciarides
  - Maladies en augmentation : les maladies vasculaires et le mildiou

Marie-Charlotte Paput présente l'édition paysage.

- Les chiffres clés :
  - 6 bulletins
  - 977 observations

- 50 couples « hôte : ravageurs suivis
- 10 essences végétales suivis (buis, marronniers, platanes, rosiers, pins, érables, lauriers palmés, tilleuls, chênes et frênes)

Elle présente, dans un deuxième temps, des focus sur :

- La Pyrale du buis dont la pression a été forte en 2023
- La mineuse du marronnier
- Le Black Rot du marronnier
- La processionnaire du pin
- La maladie des taches noires du rosier
- Les pucerons
- Les oïdiums

Dans les BSV sont également abordés les organismes nuisibles réglementés, les espèces envahissantes,

Geoffroy Couval présente le bilan de l'édition prairies qui se divise en deux sous éditions Bourgogne et Franche-Comté

- Dans cette édition sont suivies les modélisations des espèces suivantes :
  - La taupe
  - Le campagnol des champs (informations diffusées dans le BSV grandes cultures)
  - Le campagnol terrestre

Amrane Chabane Chaouche présente les aspects organisationnels et financiers des éditions des BSV :

- Evolution budgétaires :
  - 655 637 euros en 2021
  - 498 563 euros en 2019
  - 499 316 euros en 2020
  - 482 895 euros en 2021
  - 454 249 euros en 2022
  - 408 824 euros en 2023
  - 408 824 euros en 2024

Filière	Analyses	Animation	BDD	Données météo	Observation	Petit Matériel	Total général
Grandes Cultures	9 967 €	93 780 €	1 640 €		75 853 €	4 083 €	185 323 €
Viticulture	5 820 €	38 396 €	2 068 €	12 323 €	55 308 €	1 739 €	115 654 €
Maraichage	148 €	16 537 €			9 079 €		25 764 €
Cassis	3 900 €	9 800 €			4 658 €	63 €	18 421 €
Horticulture		18 504 €			4 621 €	294 €	23 418 €
Interfilières		26 000 €					26 000 €
<b>Total général</b>	<b>19 835 €</b>	<b>203 016 €</b>	<b>3 708 €</b>	<b>12 323 €</b>	<b>149 519 €</b>	<b>6 179 €</b>	<b>394 581 €</b>

	Analyses	Animation	BDD	Données météo	Observation	Petit Matériel	Formation	Total général
Grandes Cultures	9 967 €	97 250 €	1 640 €		79 995 €	4 083 €	2 000 €	194 935 €
Viticulture	5 820 €	38 984 €	2 068 €	10 979 €	58 579 €	1 739 €		118 169 €
Maraichage	148 €	15 566 €			9 463 €			25 177 €
Cassis	3 900 €	9 800 €			4 947 €	63 €		18 710 €
Horticulture		17 951 €			4 741 €	294 €		22 986 €
Interfilières		28 847 €						28 847 €
<b>Total général</b>	<b>19 835 €</b>	<b>208 398 €</b>	<b>3 708 €</b>	<b>10 979 €</b>	<b>157 724 €</b>	<b>6 179 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>408 824 €</b>

- Il présente, ensuite :
  - L'évolution du programme d'intervention de l'Office Français de la Biodiversité qui impose la distinction entre les charges directes et indirectes, ces dernières étant plafonnées à 15% des coûts éligibles.
  - La composition des différentes cellules d'analyse de risque en charge des différentes éditions des BSV.
  - Les nombres prévisionnels de BSV par filières
    - Grandes cultures : 34 – 37
    - Vignes : 13 – 14
    - Légumes : 10
    - Cassis : 10
    - Horticulture : 18
    - Paysage : 7
    - Prairies : 5
  - Les évolutions du système d'information avec le passage sur la version 2.0 de l'application Vigicultures.

#### 4 – Le contrôle de second niveau des différentes éditions du BSV 2023

Jérôme Boyer présente la Note de service DGAL/SAS/2023-86 du 31/01/2023, relative au contrôle de second niveau du BSV 2.0 en mettant en évidence les points essentiels de cette note :

- Définition des points de vigilance ;
- Grille d'évaluation avec plusieurs écarts possibles
- Ecart majeur pouvant induire des pénalités mais évaluation 2023 à blanc ;
- Une filière évaluée choisie par la DGAI (5 BSV retenus) : blé retenu pour 2023 ;
- Retour évaluation pour le 30/06

Marie-Jeanne Fortré-Muller, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt demande si les différents partenaires du réseau ont été informés de ce contrôle de second Niveau.

Jérôme Boyer répond que oui et il présente les modalités du contrôle de 2nd niveau en BFC :

- Contrôles sur plusieurs filières pas uniquement blé ;
- 10/01/2024 Grandes Cultures
- 02/02/2024 Légumes
- 04/03/2024 Vigne
- Contrôles sur l'ensemble des BSV pour chaque filière

Ainsi que les résultats de ces contrôles :

- Points positifs :
  - Bons réseaux (maillage, témoins, saisies des données, ...) ;
  - Bonnes cellules d'analyse (réactivité, hiérarchisation des informations, prises en compte des différents risques, ...) ;
  - Bonne utilisation des modèles ;
  - Bonne évaluation du risque au regard de la météo ;
  - Bonne qualité rédactionnelle ;
  - Bonnes illustrations (graphes, tableaux, photos) ;
  - Pas de préconisation de traitement chimique conventionnel ;
  - Pas de publicité pour un prestataire en traitement phytosanitaire ;
  - Diffusion des BSV bilan
  
- Points à améliorer :
  - Diffusion des prévisions météo à 7 jours (3 éditions) ;
  - Informations publiées sur les plantes exotiques envahissantes (3 éditions) ;
  - Information publiée sur les organismes nuisibles réglementés (3 éditions) ;
  - Information du site <https://www.r4p-inra.fr/fr> (3 éditions) ;
  - Diffusion des notes nationales Biodiversité (vigne, légumes) ;
  - Proposition de méthodes de lutte alternative aux traitements (GC, vigne) ;
  - Présence (s) sur les éventuelles résistances (vigne, légumes) ;
  - Fréquence de parution adaptée à la filière (vigne, légumes) ;
  - Réalisation d'une réunion annuelle avec les observateurs (GC) ;
  - Indication du risque sous forme simplifiée (réglette, curseur) (vigne) ;
  - Auxiliaires naturels (biodiversité fonctionnelle) (vigne) ;
  - Publication de l'encadré abeilles en période de floraison sur culture mellifère ou nectarifère (vigne) ;
  - Rubrique(s) sur les éventuels produits de biocontrôle (vigne) ;
  - Utilisation des logos Résistances et Biocontrôle (légumes)

Il est précisé que les améliorations ne sont pas difficiles à mettre en place et que certaines éditions ont déjà commencé à les apporter.

Jérôme Boyer précise aussi que les BSV sont importants notamment les BSV bilans car ils servent à la rédaction de compte-rendus sur les suivis phytosanitaires des cultures au niveau national. Et ceux-ci doivent être envoyés au Parlement chaque année. Et par ailleurs, ces informations sont aussi précieuses dans le cadre des exportations.

Amarane Chabane Chaouche précise qu'il est difficile d'estimer la diffusion des BSV qui sont publiés par plusieurs sites internet dont ceux de la CRA et de la DRAAF et envoyés aux agriculteurs par différentes coopératives et différents négociants.